



SOMMAIRE

Le clin d'œil Météo

- 1 Les premiers semis vont pouvoir commencer
2. Renouveler son Certiphyto, la troisième voie adaptée à l'AB
3. Enquête Betterave sucrière biologique
4. Divers : recherche de paille

N°19 – 25 octobre 2019

Le clin d'œil météo

« Le bon semer est quinze jours avant Toussaint, et quinze jours après ».

1. Les premiers semis vont pouvoir commencer !

Après l'épisode de pluie qui a démarré fin septembre, le temps s'améliore cette semaine, et cela devrait durer une dizaine de jours. Le bon état physique du sol en profondeur conditionnera le potentiel de minéralisation du sol ainsi que le bon enracinement de la céréale. Une fois les sols suffisamment ressuyés, **les chantiers de semis vont pouvoir démarrer en commençant par les parcelles pour lesquelles, le risque de graminées est limité.** Ci-dessous, un point sur les densités de semis :

Les densités de semis sur **limon en bonne condition** :

	Grains/m ²			Kg/ha	
	Blé	Triticale	Escourgeon	Epeautre	Engrain
20/10 au 5/11	320	280	260	160 kg	120kg
5 au 15/11	350	310		180 kg	130kg
15 au 30/11	370	330		200kg	

Augmenter de 10 % en sols sableux et de 20 % en craie, argile.

Ordre de semis des variétés cet automne (Source : Bio Plaine n°59 -CA Ile de France)

Blé tendre

	A semer idéalement à partir du :				
	20-oct	25-oct	1-nov	10-nov	>10-nov
RENAN – TENGRI GHAYTA - HANSWIN - WIWA					
ATTLASS-CAMP REMY-CHEVIGNON ENERGO-GRAZIARO-RUBISKO ANNIE-ACTIVUS FRUCTIDOR-HENDRIX KWS EXTASE-LG ABSALON-POSMEDA RGT SACRAMENTO-RGT VENEZIO EMILIO-ADESSO-ANGELUS-SKERZZO-EHOGOLD					
ALESSIO-APACHE-IZALCO CS-FILON DESCARTES-FORCALI- GENY-REBELDE					
LENNOX* – TOGANO* –LISKAMM* <small>*variétés alternatives pouvant être semées au printemps</small>					

Triticale

	A semer idéalement à partir du :				
	15-oct	20-oct	25-oct	1-nov	>10-nov
CEDRICO-ELICSIR-RGT RUMINAC					
BREHAT- CAPPRICIA-RGT OMEAC RGT ELEAC-ELICSIR-RAMDAM VIVIER-VUKA					
BIKINI* – JOKARI* <small>*variétés alternatives pouvant être semées au printemps</small>					

Les semis de **protéagineux en association** s'envisagent idéalement à **partir du 5 – 10 novembre**.

associations	triticale/féverole	Escourgeon / pois protéagineux	triticale/pois fourrager	Lentillons/ seigle ou épeautre
densité de semis	100 gr/m ² + 25 à 30 gr/m ²	100 gr/m ² + 70 à 80 gr/m ² +	240 - 280 gr/m ² + 35 gr/m ² +	80 kg lentillons+ 35 kg (seigle) ou 80 kg (épeautre)

Les associations, hormis celle avec de la féverole, peuvent être semées en une fois, à une profondeur de 3 à 4 cm. Pour une bonne homogénéité du semis, il est nécessaire de bien mélanger l'ensemble des semences au préalable.

Les mélanges comprenant de la féverole se sèment en deux fois. Un premier passage du semoir pour implanter la féverole idéalement à 6 ou 7 cm, puis le semis de la céréale dans un second temps. L'enfouissement des graines par un labour superficiel est une autre possibilité.

Les conseillers culture

2. Renouveler son Certiphyto, la troisième voie adaptée à l'AB

En 2012 et 2013, les Chambres d'agriculture ont proposé des formations CERTIPHYTO adaptées à un public d'agriculteurs biologiques (Noyon puis Amiens). D'autres agriculteurs biologiques ont participé à des formations non spécifiques. **Ce premier Certiphyto avait une validité de 10 ans** et devra donc être renouvelé **pour tous les agriculteurs biologiques utilisateurs de produits phytosanitaires disposant d'une AMM**.

A partir de 2020 et selon la date de validité de votre certificat, vous allez renouveler votre Certiphyto pour 5 ans. Trois modalités vous sont proposées :

- soit suivre une formation dédiée de 7 heures en présentiel,
- soit réussir un test sur le programme (ou les contenus) de formation du certificat,
- **soit, et il s'agit d'une nouveauté, avoir participé ou participer à une formation labellisée Ecophyto par VIVEA, à laquelle s'ajoutera un module de formation court à distance.**

Les formations labellisées Ecophyto par VIVEA, sont reconnaissables au pictogramme ci-contre. Les propositions de formations biologiques réalisées cet hiver auprès des agriculteurs sont toutes pour l'essentiel, labellisées ECOPHYTO. Vous allez recevoir prochainement le catalogue de formation des Chambres d'agriculture, si vous êtes intéressés par les propositions formulées, n'hésitez pas à vous inscrire. **Deux journées de formation labellisées ECOPHYTO, réalisées pendant les 3 années précédant le renouvellement** peuvent être prises en compte. La deuxième étape qui vous sera demandée portera sur **un module à distance (1 h 30 à 2 h)** sur la réglementation, l'environnement, la protection de la santé.



En copie à ce JT Bio, vous trouverez les dates des prochaines formations prévues cet hiver en Grandes Cultures Biologiques (6 formations labellisées ECOPHYTO sur les 8 proposées).

Gilles SALITOT

3. Enquête Betterave sucrière biologique

Nos collègues de la Marne et de l'Aube lancent une enquête auprès des agriculteurs ayant réalisé de la betterave sucrière en bio cette année. L'objectif : capitaliser de la connaissance sur les itinéraires techniques et identifier les facteurs clés de la réussite. Une synthèse nationale sera ensuite réalisée.

Mieux connaître les itinéraires techniques permettra une meilleure maîtrise des facteurs limitant (enherbement) et permettrait de calculer un coût de production pour la culture.

Alors si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à contacter votre conseiller !

Le retour de l'enquête est attendu pour le lundi 25 Novembre

4. Divers : Recherche de paille

Pour répondre à l'évolution de son activité, la société PLEURETTE, basée en région lilloise, recherche de la paille bio. Pour sa production de champignon certifiée AB, les besoins sont d'environ 10 t / semaine pour une durée de 40 semaines soit 400 t de paille /an. (Achat ou échange Champost possible).

Pour tous renseignements veuillez contacter : Mr SIX au : 06 87 87 44 52.

La carte du jour



La pluviométrie enregistrée sur les stations de Météo France en région pour ce mois d'octobre

<http://www.meteofrance.com/climat/france/hauts-de-france/regin01/relevés>

Bulletin rédigé par les conseillers du groupe régional « Agriculture Biologique » des Chambres d'agriculture des Hauts de France. En cas d'usage d'un produit disposant d'une AMM et autorisé en AB, référez-vous à l'étiquette et vérifiez les usages sur le site e-phy. Plus d'informations sur l'agriculture biologique sur le site www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr. Coordination et renseignements : Alain LECAT : 03 20 88 67 54 – alain.lecat@agriculture-npdc.fr (départements 59 et 62) et Gilles SALITOT : 03 44 11 44 65 – gilles.salitot@oise.chambagri.fr (départements 02, 60 et 80) – Reproduction interdite – Les Chambres d'agriculture sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de conseil indépendant à l'utilisation des produits phytosanitaires. N° d'agrément: IF 01762 (CA 02 et CA 60) – PI 00740 (CA 80) – NC00815 (CA NPDC)

Avec le soutien financier de

